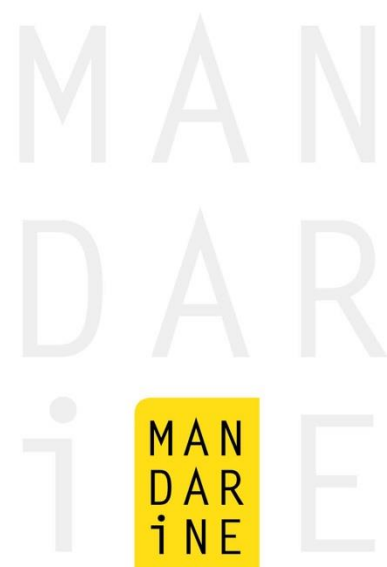


Rapport Article 29 de la Loi Energie et Climat

Informations ESG et sur les risques climatiques
à destination des investisseurs

Mandarine Gestion



ARTICLE 29 DE LA LOI ENERGIE ET CLIMAT
-
INFORMATIONS ESG ET RISQUES CLIMATIQUES
-
ENTITE MANDARINE GESTION

§1 – Démarche générale de Mandarinne Gestion sur la prise en compte de critères ESG

§2 – Moyens internes déployés par Mandarinne Gestion

§3 – Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de Mandarinne Gestion

§4 – Stratégie d'engagement

§5 – Taxonomie européenne & énergies fossiles

§6 – Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'Accord de Paris

§7 – Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

§8 – Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

§9 – Plan d'amélioration continue

Données au 31/12/2022

1. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Présentation :

Mandarine Gestion est une société de gestion française indépendante et entrepreneuriale, spécialiste de l'investissement Actions.

Les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés au cœur de notre gestion : leur analyse est menée par une équipe interne dédiée, qui accompagne les gérants dans leur compréhension des enjeux durables et dans la mise en œuvre de la politique de vote de Mandarine aux assemblées générales.

En effet, Mandarine Gestion est convaincue que la capacité à concilier les enjeux économiques et environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) participe à l'amélioration du rapport rendement/risque sur le long terme pour l'émetteur et le portefeuille.

Aujourd'hui, Mandarine Gestion intègre des critères ESG de façon contraignante et non contraignante dans l'ensemble de sa gamme de fonds actions ouverts.

La méthodologie d'analyse des sociétés mise en place par Mandarine Gestion repose sur une critériologie de 4 piliers : l'Environnement, le Social, la Gouvernance et les Parties Prenantes.

Sont analysés au sein des 4 piliers (liste d'indicateurs non exhaustive) :

➤ **Pilier « Environnement »**

Politique environnementale, impact biodiversité, mix énergétique, pollution de l'air et des sols, utilisation des ressources naturelles, alignement des activités avec des scénarii climatiques reconnus etc.

➤ **Pilier « Social »**

Turnover, accidentologie, formation des employés, suivi de carrière, modèle de management et organisation, diversité des effectifs, actionnariat salarié etc.

➤ **Pilier « Gouvernance »**

Composition et fonctionnement du Conseil d'administration, organisation de la succession, restructuration responsable, droits des actionnaires minoritaires, rémunération des dirigeants etc.

➤ **Pilier « Parties Prenantes »**

Qualité de l'offre et du service client, politique d'achat responsable, surveillance de la chaîne de valeur, politique des Droits de l'Homme dans les activités directes et dans la chaîne de valeur, engagement formalisé, suivi des recommandations de l'ONU, gestion des parties prenantes, collaboration avec les ONG, exposition dans les pays sensibles, programme d'inclusion et de développement des communautés locales etc.

La note ESG Mandarine Gestion est la moyenne équipondérée des 4 indicateurs. Elle est comprise entre [-2 et +2], affinée au fil de l'eau au gré des mises à jour des notes provenant des agences de notations, de l'actualité et des rencontres avec les sociétés par l'équipe ESG.

Les notes ESG Mandarine Gestion sont centralisées dans l'outil propriétaire ESG-View ® (base spécifique de données ESG) développé par Mandarine Gestion, qui redistribue les analyses ESG dans l'outil de gestion de portefeuille de tous les gérants. Ces derniers ont ainsi un accès direct et permanent aux analyses et notations extra-financières des entreprises de leurs portefeuilles.

En appliquant une discipline rigoureuse d'analyse et de sélection ISR, la gestion de ces fonds vise à construire un portefeuille qui favorise les meilleures pratiques ESG et les entreprises les mieux notées. Notre volonté est donc d'amener les entreprises à s'assurer de :

- La gestion responsable de l'environnement
- La valorisation des ressources humaines
- Le respect des droits humains fondamentaux
- La qualité de leur gouvernance

La stratégie d'investissement durable de Mandariné Gestion s'articule autour de 3 piliers : le dialogue actionnarial, l'exercice des droits de vote et les pratiques d'exclusion (normatives ou volontaires). Ce sont avec ces approches que la société de gestion entend appréhender les risques et les opportunités du développement durable et matérialiser leurs impacts financiers dans le cadre de la gestion de portefeuille. La politique de durabilité de Mandariné Gestion est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : https://www.mandarine-gestion.com/uploads/reg/reg_mandarine_durabilite-politique_fr.pdf

Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les clients :

L'ensemble des initiatives de Mandariné Gestion en matière d'ISR pour informer les clients et les souscripteurs est résumé dans le tableau ci-dessous :

Document	Contenu	Fréquence	Moyens utilisés
Lettre ESG	Actualité ESG macro ou sectorielle	Trimestrielle	Site internet Mandariné Gestion Emails envoyés aux clients et prospects
Reporting social (Mandariné Social Leaders) et climat (Mandariné Global Transition) intégré au reporting financier mensuel	Métriques sociales : capital humain, des controverses liées aux Ressources Humaines, de la Diversité Homme/Femme et des Droits de l'Homme Métriques climat : Taxonomie, scénario d'alignement, température de portefeuille et empreinte carbone	Mensuelle	Site internet Mandariné Gestion
Reporting ESG des Fonds ISR	Empreinte carbone, Taux d'indépendance du Conseil d'Administration Engagement des entreprises au Pacte Mondial de l'ONU Taux de rotation des employés	Trimestrielle	Site internet Mandariné Gestion
Reporting ESG des Fonds actions ouverts	Note ESG du fonds vs Indice et par indicateur Empreinte Carbone, Alignement 2°C, exposition taxonomie européenne Engagement actionnarial Top 5-Bottom 5 du rating ESG des sociétés du fonds SWOT ESG Controverses	Trimestrielle	A disposition des clients et prospects
Politique de vote	Principes et périmètre de l'exercice des droits de vote de Mandariné Gestion	Annuelle	Site internet Mandariné Gestion
Rapport d'exercice des droits de vote	Périmètre et bilan des votes de l'année écoulée	Annuelle	Site internet Mandariné Gestion
Politique d'engagement	Principes et périmètres de l'exercice d'engagement actionnarial	Annuelle	Site internet Mandariné Gestion

Rapport de dialogue et d'engagement	Bilan du dialogue et de l'engagement actionnarial, thèmes ESG abordés	Annuelle	Site internet Mandarin Gestion
--	---	----------	-----------------------------------

Liste des Fonds selon leur classification SFDR et prise en compte des critères ESG :

Au 31 décembre 2022, les encours sous gestion gérés en direct (sont exclues les délégations reçues) prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance s'élèvent à **2,2 Milliards €**, représentant ainsi 90XX% du montant total des encours gérés par Mandarin Gestion.

OPC	CLASSIFICATION SFDR	ENCOURS (€)	% DES ENCOURS TOTAUX
MANDARINE OPPORTUNITES	8	290 726 333 €	13%
MANDARINE ENTREPRENEURS	8	73 366 814 €	3%
MANDARINE EQUITY INCOME	8	56 976 596 €	3%
MANDARINE IMPROVERS	8	17 475 735 €	1%
MANDARINE VALEUR	8	404 212 165 €	18%
AFER ACTIONS ENVIRONNEMENT	9	2 196 351 €	0,01%
MANDARINE UNIQUE SMALL AND MID CAPS EUROPE	8	285 976 139 €	13%
MANDARINE MULTI ASSETS	8	92 336 290 €	4%
MANDARINE EUROPE MICROCAP	8	235 342 000 €	11%
MANDARINE GLOBAL MICROCAP	8	63 117 514 €	3%
MANDARINE SOCIAL LEADERS	9	265 431 532 €	12%
MANDARINE GLOBAL TRANSITION	9	403 657 355 €	18%
MANDARINE GLOBAL SPORT	8	20 091 926 €	1%
TOTAL		2 208 710 399 €	

Les fonds NovESS et Mandarin Capital solidaire ne sont pas intégrés à la présente liste en raison du fait qu'ils n'intègrent pas simultanément des critères Environnement Social et Gouvernance. Cependant, ces derniers intègrent des critères sociaux et de gouvernance, essentiellement axés sur l'économie sociale et solidaire telle que définie en particulier par la LOI n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

Adhésions de Mandarin Gestion (chartes, codes, initiatives, labels) :

Mandarin Gestion participe de manière active au développement de l'investissement responsable et solidaire.

Dans ce cadre, Mandarin Gestion :

- est acteur de la gestion ISR avec les fonds ayant obtenus le **label ISR**, le label Greenfin ainsi que d'autres labels de finance durable européens (Allemagne, Autriche, Belgique) pour plus de 90% de la gamme. Ces fonds labellisés sont adhérents au Code de Transparence AFG/FIR.
- participe à la promotion de la place financière de Paris : **comité investissement responsable de l'AFG** ;
- est signataire des **Principles for Responsible Investments (PRI)** initiés par les Nations Unies, depuis 2012 ;
- adhère au **Forum de l'Investissement Responsable (FIR)**, participation active à la commission Dialogue & Engagement depuis 2012;
- est signataire du **Finance For Biodiversity Pledge** depuis 2020;
- est membre du **Climate Action 100+** (sous l'égide des UN PRI) depuis 2018 ;
- est signataire de l'initiative **Net Zero Asset Manager Alliance** depuis 2021

2. Moyens internes déployés par Mandarin Gestion

Ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG :

Mandarine Gestion a recours à des sources et bases externes de données ESG et extra-financières¹, pour un montant de 500 k€, provenant de diverses agences de notation, dont S&PTrucost, Sustainalytics, Ethifinance, Proxinvest, Bloomberg, Factset...

Mandarine gestions s'appuie sur les données fournies par les émetteurs eux-mêmes ;

Mandarine Gestion s'appuie sur une équipe de recherche ESG de 2.5 ETP. Au total, environ 17 ETP participent à la prise en compte des critères, répartis au sein des équipes ESG, de gestion, du RCCI, des risques, du marketing et du middle office.

La réglementation CSRD qui a pour objectif de normaliser l'information extra-financière des entreprises va accroître la disponibilité et qualité de la donnée permettant une meilleure intégration des informations ESG avec une obligation générale au 1^{er} janvier 2024 dans le cadre de la NFRD (entreprises cotées de plus de 500 salariés).

Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de Mandarin Gestion :

Mandarine Gestion a toujours investi dans la formation pour renforcer son expertise ESG. Ce fut le cas en 2020 autour de la thématique du climat avec le cabinet de conseil I Care&Consult et en 2021 autour de la thématique de la biodiversité en rejoignant l'initiative Finance For Biodiversity Pledge.

La stratégie de communication de l'entité au regard des enjeux ESG s'est aussi accrue avec le développement de webconférences dédiées à l'ESG, la mise en place d'une Newsletter ESG trimestrielle à destination des clients et des publications dans la presse spécialisée d'interviews dédiées aux sujets ESG.

En ce qui concerne le développement de produits financiers, les derniers lancements concernaient des produits thématiques aussi bien sur l'environnement (climat, transition énergétique, décarbonation) que sur le volet social (prise en compte des enjeux sociétaux par les entreprises).

¹ *Compte tenu de la faible disponibilité, qualité et homogénéité des données fournies par les entreprises, ou les fournisseurs de données, les informations ayant été utilisées par la SGP peuvent comporter des biais.* Chaque agence de notation applique sa propre méthodologie d'évaluation : qu'il s'agisse des variables utilisées pour le calcul des scores, des contrôles effectués sur les données collectées, du traitement des données manquantes, des poids attribués aux différentes variables et composantes du score ou encore des modalités de calcul, les méthodologies mises en œuvre par les agences de notation peuvent être très différentes et contribuent ainsi à une absence de convergence des notations. Le choix des critères de notation ainsi que leur pondération peuvent différer pour plusieurs raisons (secteurs d'activités, pays...). De plus, les critères E, S et G n'ont pas tous le même poids dans la notation de certaines agences. Par conséquent, une entreprise ayant un fort impact social mais un impact environnemental moins important peut néanmoins avoir une note globale élevée. Au-delà de la pondération, les notes attribuées aux entreprises peuvent varier de façon significative selon les données utilisées, leur agrégation dans le calcul et leur interprétation. Il devient alors difficile de comparer les différentes méthodologies de notation. D'autant plus que les données récoltées sont souvent elles-mêmes insuffisantes, hétérogènes ou de mauvaise qualité.

3. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de Mandarinine Gestion

Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance :

Les instances dirigeantes de Mandarinine Gestion ont, dès la création de la société en 2008, souhaité déployer une expertise dédiée à l'investissement durable, via le lancement du fonds ISR Mandarinine Engagements.

L'instance de gouvernance de Mandarinine Gestion est composée d'administrateurs, qui sont des praticiens expérimentés ayant des fonctions dirigeantes issus de la finance disposant d'une expérience significative de l'intégration et de la prise en compte des critères ESG. Dans ce cadre, les fonctions dirigeantes de Mandarinine Gestion peuvent s'appuyer bénéfiquement sur l'apport, l'expertise et l'expérience des administrateurs dans l'intégration ESG.

L'analyse ESG est véhiculée dans la société par le pôle d'expertise ESG et s'articule via une comitologie intégrée à tous les niveaux hiérarchiques et transversale avec l'ensemble des départements de Mandarinine Gestion :

Comités	Intervenants	Objet	Fréquence
Comité ESG	Directeur Général, Directeur du Marketing et Communication, Responsable de la Recherche ESG.	Point sur la stratégie ESG de Mandarinine Gestion.	Bimensuelle
Comité ESG review	Directeur Général, Président, Equipe commerciale, Equipe de gestion, Equipe marketing et communication, Pôle d'expertise ESG	Présentation actualité ESG, analyse thématique/sectorielle ESG, analyse ESG des portefeuilles	Trimestrielle
Comité de gestion	Président, Directeur Général, Equipe commerciale, Equipe de gestion, Equipe Marketing et Communication, Pôle d'expertise ESG	Présentation de l'actualité ESG des secteurs et valeurs en portefeuille	Bimensuelle
Comités des gérants	Tous les gérants des fonds de la gamme Mandarinine Gestion, Pôle d'expertise ESG	Actualité ESG des sociétés en portefeuille Point sur les controverses	Hebdomadaire
Comités RCC	Pôle Juridique, Contrôleur des risques, Directeur Opérations et Systèmes, Pôle d'expertise ESG.	Point sur la réglementation relative à l'analyse ESG, rapport de la bonne application de la stratégie ESG dans la gestion	Mensuelle
Comité (ExFOC)	Gestion du risque Analystes ESG Conformité	Gestion des listes d'exclusion (réglementaires, labels, clients, risque de réputation, etc.)	Mensuelle

	Marketing Communication	&	Suivi des titres sous surveillance	
			Suivi des politiques extra- financières (énergies fossiles, etc.)	
			Surveillance du processus de notation ESG	

Prise en compte du risque de durabilité dans la politique de rémunération :

Le Règlement SFDR aux termes de son article 5, exige que les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers incluent dans leur politique de rémunération « des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées et sont compatibles avec l'intégration des risques en matière de durabilité ».

Depuis le 10 mars 2021, Mandarin Gestion a intégré le §1 de l'article 5 du règlement SFDR et a mis à jour sa politique de rémunération qui, dorénavant prend en compte de critères de « durabilité » dans sa partie relative à la détermination de la composante variable de la rémunération des collaborateurs en ce inclus la prise en compte des "risques en matière de durabilité", dans les critères de malus appliqués aux instruments de rémunération différée.

La prise en compte, dans la politique de rémunération de Mandarin Gestion de l'intégration des risques en matière de durabilité repose sur la combinaison d'objectifs tant collectifs qu'individuels.

Ces objectifs sont mis à jour annuellement et tiennent compte des risques identifiés par le Sustainability Committee :

➤ **Objectifs collectifs :**

- Implémentation et intégration du principe de « durabilité » au sein de la gamme des fonds ;
- Développement de produits promouvant des caractéristiques ESG, produits ayant pour objectifs un environnement durable ;
- Intégration des règles du règlement SFDR et respect du calendrier ;
- Intégration de l'indicateur ISDR de suivi du risque de durabilité
 - Suivi qualitatif et
 - Suivi quantitatif
- Qualité du suivi des indicateurs des risques de durabilité.

➤ **Objectifs individuels :**

- Les objectifs individuels tiennent compte en tant que de besoin de la spécificité des fonctions exercées, notamment concernant les fonctions de gérant, les fonctions de contrôle (RCCI et Risk Manager, les fonctions commerciales, gérants des portefeuilles).

Intégration des critères ESG dans la gouvernance de Mandarin Gestion :

Le comité de rémunération de Mandarin Gestion, qui comprend, autour du Président indépendant, deux membres indépendants, certifie que celle-ci se conforme aux dispositions réglementaires applicables. Il s'assure également de la prise en compte des risques financiers et extra-financiers par cette politique ainsi que de la prise en compte des enjeux liés à la durabilité dans le cadre des activités de l'entité et reporte de son activité au conseil d'administration.

La fixation des objectifs durables sont discutés et validés au Comité de rémunération. Le plan d'action opérationnel des objectifs durables est ensuite présenté et validé par le Conseil d'Administration.

4. Informations relatives à la politique et à la stratégie d'engagement de Mandarinine Gestion

Initiée en 2017, la politique d'engagement actionnarial et de vote de Mandarinine Gestion a été mise en conformité avec la loi PACTE en 2020. Le dialogue avec les sociétés dans lesquelles est investi Mandarinine Gestion constitue un élément incontournable de sa responsabilité fiduciaire.

Mandarine Gestion encourage les entreprises à se fixer des objectifs extra-financiers afin de les protéger contre un éventuel impact sur leurs valorisations financières. Le périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement est défini de deux manières distinctes : ou bien en raison d'événements spécifiques liés à des controverses, des éléments de publication, etc... Ou bien sur la base d'une stratégie d'investissement spécifique aux fonds concernés.

L'objectif de notre politique d'engagement actionnarial et de vote est d'entamer un dialogue constructif avec les sociétés afin de les inciter à se prémunir contre les risques extra-financiers pouvant apparaître dans la cadre de leurs activités ou bien de les encourager à saisir les opportunités. In fine, le but de l'engagement actionnarial est de prendre position sur des enjeux ESG et d'exiger des entreprises visées qu'elles améliorent leurs pratiques dans la durée, via une démarche structurée et un suivi sur le long terme.

La politique d'engagement actionnarial et de vote de Mandarinine Gestion s'articule autour des piliers suivants :

- Le suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise
- Le dialogue avec les sociétés détenues
- L'exercice des droits de vote et des autres droits attachés aux actions
- La coopération avec les autres actionnaires
- La communication avec les parties prenantes pertinentes
- La prévention et la gestion des conflits d'intérêts réels ou potentiels par rapport à leur engagement

Un bilan annuel sur l'activité du dialogue et d'engagement, reprenant notamment les dépôts de résolution sur les thématiques ESG, les conséquences en termes de désengagement sectoriel est disponible sur le site internet de la société de gestion en suivant le lien suivant : <https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/demarche-responsable>

Tous les OPC ouverts de la gamme de Mandarinine Gestion sont a minima concernés par ces stratégies d'engagement, qu'ils soient labélisés par un organisme de la finance durable ou non.

Le vote fait partie intégrante de la démarche d'investisseur responsable et engagé de Mandarinine Gestion². Mandarinine Gestion s'est dotée d'une politique de vote reprenant les grands principes de bonne gouvernance d'entreprise afin d'aligner les intérêts des actionnaires avec ceux des sociétés. La politique de vote est accessible sur le site internet de Mandarinine Gestion dans la rubrique « Documents réglementaires ».

Un bilan annuel sur l'activité des votes de Mandarinine Gestion aux assemblées générales est disponible sur le site internet de la société de gestion.

Les résolutions sont analysées puis instruites par l'équipe ESG ; l'équipe ESG se base sur sa recherche interne (rapport annuel des émetteurs) ainsi que sur la recherche fournie par la société Proxinvest société de conseil aux investisseurs sur l'exercice des droits de vote. La recherche est utilisée à titre informatif, la Société de Gestion est et demeure libre de ses choix de vote en toutes circonstances. La Société de Gestion exerce ses droits de vote conformément à sa propre politique de vote.

² En 2022 : Sociétés cotées Européennes larges et « smids » principalement ; l'exercice des droits de vote peut se trouver impacté, la SGP se trouve encore régulièrement impactées par le choix de conservateurs / plateformes de raccourcir les dates limites pour l'acceptation de leurs votes à certaines assemblées générales en contradiction avec celles publiées par des émetteurs dans leur avis de convocation. Pour les émetteurs hors union européenne, la persistance sur certains marchés de coûts élevés et des difficultés d'accès au vote limitent drastiquement la possibilité de voter ; le droit du titre étant national, les règles locales peuvent diverger.

La politique d'engagement actionnarial et de vote est disponible sur le site internet de la Société de Gestion sur le lien suivant : https://www.mandarine-gestion.com/uploads/reg/reg_mandarine_engagement-politique_fr.pdf

5. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

Compte tenu de l'absence de données d'alignement sur la taxonomie déclarées directement par les entreprises à fin 2022, Mandarine n'a pas été en mesure d'évaluer avec certitude le pourcentage d'alignement des activités économiques durables sur le plan environnemental selon la taxonomie de l'Union Européenne (UE). Par conséquent, à fin 2022, le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE est de 0 %.

Nous avons cependant résumé, dans le tableau ci-dessous, la part des encours concernant les activités éligibles à la taxonomie, comme préconisé pour la période transitoire concernant les exercices clos en 2022.

	Ratio réglementaire basé sur les publications des contreparties
Part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques éligibles à la taxinomie	48%
Part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques non éligibles à la taxinomie	20%
Part dans l'actif total des expositions sur des entreprises qui ne sont pas tenues des informations non financières en vertu de l'acticle 19 bis ou de l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE (Non Financial Reporting Directive)	32%
Total	100%

Source : Mandarine Gestion, données Goldman Sachs, Taux de couverture : 100% (hors cash et OPC)

Les calculs ci-dessus sont établis sur la base d'informations collectées par Goldman Sachs. Dans le cas où des entreprises ne sont pas couvertes par Goldman Sachs, nous vérifions si ces entreprises sont soumises à NFRD et si elles le sont, la part de leurs activités qu'elles publient comme étant éligibles à la taxonomie. Pour chaque entreprise soumise à NFRD, la part des revenus éligibles (ou non-éligibles) à la taxonomie est pondérée par le poids de l'entreprise dans l'actif total de Mandarine Gestion.

Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles,

A fin décembre 2022, 27% des encours totaux de Mandarine Gestion étaient exposés à des combustibles fossiles.

6. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

Objectif quantitatif à horizon 2030 :

Ayant un horizon d'investissement de long terme et soucieux de l'impact environnemental des sociétés que nous détenons dans nos portefeuilles, nous suivons les risques climatiques dans nos processus d'investissement et développons une stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris.

La société de gestion ne mesure pas son empreinte carbone au niveau de l'entité et de tous ses investissements, car elle ne juge pas cet indicateur pertinent au regard du respect des objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris.

La société de gestion utilise la mesure de l'augmentation de température implicite, répartie par % d'encours, à fin 2022 :

Température	Alignement 2 DA (Encours sous gestion, €)	% Encours sous gestion
	1 035 885 717,184	34,9%
>5°C	583 229 488,538	19,6%
4-5°C	29 286 561,572	1,0%
3-4°C	43 867 985,590	1,5%
2-3°C	263 753 031,180	8,9%
1.5-2°C	534 582 918,033	18,0%
<1.5°C	477 507 905,185	16,1%

Sources : Mandarine Gestion données S&P Trucost

Plus de 34% des encours de la société de gestion sont alignés avec un scénario d'augmentation de la température par rapport à l'ère préindustrielle inférieure à 2°C. A noter que plus de 34% des encours ne font pas l'objet d'une couverture.

Net Zéro Asset Manager Alliance : Mandarine Gestion est signataire de l'initiative Net Zero Asset Management Initiative. Dans ce cadre-là, la société de gestion s'engage à indiquer des informations sur la feuille de route climat :

Objectif	Statut
1. Fixer des objectifs intermédiaires pour 2030, compatibles avec une part équitable de la réduction mondiale de 50 % du CO2 identifiée comme une exigence dans le rapport spécial du GIEC sur le réchauffement climatique de 1,5 °C.	Mandarine Gestion a rejoint la Net Zero Asset Managers Initiative au premier trimestre 2022. En tant que signataire, Mandarine Gestion s'engage à contribuer à l'objectif mondial de net zero émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050.
2. Tenir compte des émissions Scope 1 & 2 du portefeuille et, dans la mesure du possible, des émissions Scope 3 du portefeuille matériel	Mandarine Gestion a pour ambition d'établir des objectifs quantitatifs de réduction carbone à horizon 2030. Ces objectifs seront soumis à la NZAMI d'ici le premier trimestre 2023 et seront revus tous les cinq ans jusqu'à 2050.
3. Donner la priorité à la réalisation de réductions d'émissions dans l'économie réelle au sein des secteurs et des entreprises dans lesquels nous investissons.	Mandarine Gestion, en ligne avec sa politique d'engagement actionnariale et d'énergies fossiles challenge en lien étroit Travaux d'engagement actionnarial sur ces sujets de décarbonation de l'économie réelle et non de réduction de l'empreinte carbone de portefeuille.
4. Si vous utilisez des compensations, investir dans l'élimination du carbone à long terme, lorsqu'il n'existe pas d'alternatives technologiquement et/ou financièrement viables pour éliminer les émissions.	Mandarine Gestion n'utilise pas de compensations carbone pour éliminer les émissions induites en portefeuille.

5. Si nécessaire, créer des produits d'investissement alignés sur l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050 et faciliter l'augmentation des investissements dans les solutions climatiques.	Mandarine Gestion continue d'innover par le lancement de produits en lien avec la stratégie de zéro émissions nettes d'ici 2050. Les derniers en date sont Mandarine Global Transition (lancement 2020) et Mandarine Global Climate Action (lancement en 2023)
Sur l'ensemble des actifs sous gestion 6. Fournir aux clients propriétaires d'actifs des informations et des analyses sur l'investissement net zéro et sur les risques et opportunités climatiques.	Chaque année, Mandarine Gestion publie davantage d'informations relatives au respect des investissements net zero. Il s'agit d'un processus en constante amélioration.
7. Mettre en œuvre une stratégie de gestion et d'engagement, avec une politique claire d'escalade et de vote, qui soit cohérente avec notre ambition de voir tous les actifs sous gestion atteindre des émissions nettes nulles d'ici 2050 ou avant.	A travers sa Politique de vote et d'engagement actionnarial, Mandarine Gestion aborde le sujet du climat dans ses orientations de vote aux assemblées générale ainsi que dans la formalisation de l'engagement actionnarial avec les entreprises en portefeuille. L'objectif implicite est d'atteindre des émissions nettes nulles d'ici 2050 dans les investissements.
8. S'engager auprès des acteurs clés du système d'investissement, y compris les agences de notation, les auditeurs, les bourses, les conseillers en procuration, les consultants en investissement et les fournisseurs de données et de services, afin de s'assurer que les produits et services mis à la disposition des investisseurs sont cohérents avec l'objectif d'atteindre l'objectif mondial de zéro émission nette d'ici 2050 ou avant.	L'équipe de recherche ESG de Mandarine Gestion est en lien permanent avec les agences de notation environnementales telles que S&P Trucost, la Science Based Target initiative et les questionne sur la mise à jour des données en lien avec l'Accord de Paris.
9. S'assurer que tout plaidoyer politique pertinent, direct ou indirect, que nous entreprenons soutient l'objectif de parvenir à des émissions mondiales nettes nulles d'ici 2050 ou plus tôt.	Mandarine Gestion est co-signataire de la tribune du FIR sur le Say on Climate en 2022 Engagement actionnarial collaboratif avec TotalEnergies et Engie sur le dépôt de résolutions externes climatiques à l'AG de 2023
10. Publier chaque année les informations de la TCFD, y compris un plan d'action climatique, et les soumettre à l'Investor Agenda via ses organisations partenaires pour examen afin de s'assurer que l'approche appliquée est basée sur une méthodologie solide, cohérente avec les critères de la course à zéro des Nations Unies, et que des mesures sont prises conformément aux engagements pris ici.	En tant que membre de la Net Zero Asset Managers Initiative, Mandarine Gestion s'engage à publier annuellement à partir de 2024, ses avancées sur son plan d'action climat, dans un format aligné avec les recommandations de la TCFD.

Méthodologie interne de transition énergétique et écologique :

La notion de transition écologique et énergétique (TEE) regroupe un ensemble de principes et de pratiques adoptés dans le but de faire évoluer notre modèle économique et social vers un modèle durable, décarboné, qui répond à ces défis du XXIème siècle. Elle se définit par 4 enjeux :

- Consommer mieux : moins de carburants, moins de transport, plus de confort thermique, et d'efficacité dans l'industrie
- Produire autrement : plus de ressources locales, plus d'énergies renouvelables, moins de déchets
- Relancer l'économie : créer de nouveaux métiers à moyens et long terme
- Financer l'innovation : l'épargne comme source supplémentaire de financement de projets visant à soutenir la TEE.

Afin d'aider les investisseurs à s'exposer à la dynamique de croissance qui découle de la TEE, Mandarine gestion a développé une stratégie labellisée Greenfin : Mandarine Global transition, qui se focalise sur les entreprises présentes dans des « éco-activités » identifiées par la taxonomie européenne et ayant une démarche climat engagée.

Ainsi le fond se concentre en particulier sur quatre grands secteurs représentant 85% des émissions de CO2 à l'échelle mondiale, affichant ainsi es enjeux importants sous l'angle du réchauffement climatique (énergie, transports, agroalimentaire et construction).

Deux indicateurs permettent ensuite de qualifier notre univers d'investissement :

- La « part verte » des entreprises : la part du chiffre d'affaires liée à des activités contribuant à la transition écologique et énergétique. Cet indicateur est directement tiré du travail de la Commission européenne sur la taxonomie, qui a pour objectif de donner une nomenclature des activités alignées sur la transition écologique et énergétique en les classifiant selon trois catégories: les activités vertes, contribuant directement à l'effort dans la lutte contre le réchauffement climatique, les activités grises, qui n'ont pas de contribution ni d'impact négatif sur le climat, et les activités brunes, qui présentent un impact négatif sur l'environnement. Mandarine gestion écartera ensuite toutes les entreprises ayant une part brune, et se concentrer sur celles ayant une part verte supérieure à 30%.
- L'alignement 2°C des sociétés, qui sera analysé à travers deux fenêtres : la présentation par ces dernières de leur trajectoire de neutralité carbone à la Science Based Target Initiative (SBTi), et les données du fournisseur extra-financier Trucost, qui mesure les empreintes carbonées des entreprises sur les Scopes 1, 2 et 3 (les émissions de CO2 sur toute la chaîne de valeur).

De manière générale pour tous les fonds, l'empreinte carbone de portefeuille (Mt CO2e/Mn€ investis) est un des moyens de mesurer l'impact des investissements d'un portefeuille sur le risque climatique. Bien qu'elle ne résume pas à elle seule l'impact du fonds en matière de lutte contre le réchauffement climatique, l'empreinte carbone est un élément de mesure utile : elle permet aux porteurs de nos fonds de connaître les émissions dont ils sont responsables via leur détention en capital. L'empreinte carbone est calculée en Mt CO2e par chiffre d'affaires avec une analyse de l'effet d'allocation sectorielle et de sélection de titre par rapport à l'indice de référence. Dans chaque cas, l'empreinte carbone est la moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre correspondant aux activités directes des entreprises (scope 1), celles liées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaire à la fabrication des produits (scope 2) et celles liés aux fournisseurs de rang 1 des entreprise (une partie du scope 3 amont). Les émissions évitées ne sont par ailleurs pas comptabilisées.

Enfin, le calcul de l'empreinte carbone ne peut refléter que les émissions à un instant donné, ne permettant pas d'impacter les mesures nouvelles prises par les entreprises dont les externalités positives ne seront sensibles aux indicateurs qu'après plusieurs années. Cet indicateur a été sélectionné car il s'agit d'une métrique mature et utilisée par un certain nombre de gestionnaires d'actifs de la place offrant dès lors une meilleure comparabilité des mesures effectuées. Il permet d'appréhender le risque de transition, c'est-à-dire le risque d'une réglementation sur la fixation d'un prix de la tonne de CO2. Les données sur les émissions de gaz à effet de serre sont fournies par Trucost. Elles proviennent des rapports annuels ou de développement durable des entreprises et du CDP. Lorsqu'aucune donnée n'est disponible, les données sont estimées par Trucost, sur la base du chiffre d'affaires par secteur d'activité.

7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Mandarine Gestion traite le sujet de la biodiversité depuis plusieurs années. En 2020, l'équipe ESG a entrepris de développer un outil interne permettant de mesurer l'exposition à la biodiversité.

Cet outil, appelé le Mandarine Biodiversity Score, s'articule autour de 3 piliers :

- Un pilier « déclaratif » : positionnement public de l'entreprise tels que l'existence de politique sur la biodiversité, politique sur le changement climatique, gestion de la qualité environnementale, politique de la gestion de l'eau, politique de réduction des déchets, engagement auprès du SBTi. Sources : Bloomberg et SBTi.
- Un pilier « données de pression ». Il récence le positionnement statique ainsi que la dynamique (évolution 5 ans) des entreprises par rapport à un univers global sur des indicateurs environnementaux responsables de l'érosion de la biodiversité : les émissions de GES, les déchets, les polluants de l'air et du sol, les polluants de l'eau et l'utilisation des ressources naturelles. Source : Trucost.
- Un pilier « activité ». Les secteurs d'activités sont analysés par rapport à leur dépendance et leur impact vis-à-vis de la biodiversité (selon trois niveaux, low, high et medium). Cette analyse prend en compte les activités directes des entreprises ainsi que leur chaîne de valeur. Une lecture de l'alignement à la Taxonomie Européenne des secteurs est également incluse. Sources : Trucost, Bloomberg, Recherche interne.

Ces 3 piliers : « déclaratif », « données de pressions » et « activité » sont équipondérés pour aboutir à une note finale, exprimée en pourcentage, de 0% à 100%, 100% étant le profil le moins risqué, 0% le profil le plus risqué face à l'érosion de la biodiversité.

Cet indicateur est avant tout une mesure de risque liés aux investissements face à l'érosion de la biodiversité. Il est en constante évolution et il n'est pas encore possible de mesurer le respect des objectifs internationaux liés à la biodiversité, fixés à horizon 2030.

8. Informations sur les démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques :

L'objectif de Mandarine Gestion est de proposer aux investisseurs des stratégies permettant de concilier recherche de rendement financier et prise en compte du risque de durabilité.

Le risque de durabilité est défini dans l'article 2 du règlement SFDR de la manière suivante : « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement ».

Il s'agit donc d'un risque :

- De nature uniquement financière (risque de perte de valeur) et dénué de jugement moral ou sociétal ;
- Porté par chaque portefeuille géré individuellement en fonction de ses investissements propres ;
- Qui se distingue de l'ensemble des autres risques d'investissement principalement par la spécification des domaines dont le risque provient (environnement, social, gouvernance).

Les obligations réglementaires en matière de risque de durabilité sont exposées dans le règlement délégué SFDR aux articles 3 et 6. Il s'agit uniquement d'obligations en termes de communication, sur le site internet d'une part, et dans la documentation précontractuelle d'autre part.

Le suivi du risque de durabilité sera effectué selon deux principaux axes qui constituent le socle de notre approche méthodologique du risque de durabilité :

- Au niveau du portefeuille, un Indicateur Synthétique de Risque de Durabilité (ISRDR, ou SSRI pour Synthetic Sustainability Risk Indicator) sera constitué et permettra de classer les portefeuilles dans une catégorie de risque selon une échelle à cinq niveaux.
- Au niveau de Mandarine Gestion, les entreprises ou secteurs considérés comme particulièrement à risque du fait d'éléments de durabilité seront identifiés et pourront faire l'objet d'alertes ou d'exclusions

Notre indicateur ISRDR, construit sur la base de données ESG spécifiquement orientées risque (source : notamment Sustainalytics), vise à établir un niveau de risque global pour chaque investissement du portefeuille considéré.

Le ISRDR est calculé et historisé quotidiennement dans le cadre du contrôle des risques d'investissement. Il fait l'objet d'une alerte si son niveau place le portefeuille dans une catégorie de risque différente de celle indiquée dans le prospectus. Si cette différence persiste, un plan d'action est établi pour diminuer le risque ou modifier la communication. Le suivi du niveau et l'évolution du ISRDR des portefeuilles fait l'objet d'une communication en Sustainability Committee.

Description des principaux risques en matière ESG :

Tous les fonds actions de Mandarine Gestion bénéficient d'une analyse ESG ainsi que d'un reporting ESG, à l'exception du fonds Mandarine Global Microcap, compartiment de la SICAV Mandarine Funds.

Les informations extra-financières constituent une analyse complémentaire sur les entreprises suivies par les gérants. Notre volonté est de proposer à l'ensemble de l'équipe de gestion une vision transversale des thématiques ESG en complément de l'analyse financière. L'analyse extra-financière est centralisée dans l'outil ESG-View (base propriétaire de données ESG) qui véhicule l'information dans l'outil de gestion de portefeuille de tous les gérants. Ces derniers ont ainsi un accès direct et permanent aux analyses et notations extra-financières de chaque position en portefeuille.

Risques ESG

L'analyse ESG des entreprises comporte à la fois des opportunités et des risques qui peuvent être spécifiques aux secteurs d'activités ou propre à une entreprise. Ces risques sont inhérents aux 4 critères d'analyse ESG. Les exemples non exhaustifs sont listés ci-dessous :

- **Environnement** : risques climatiques, risques de transition, biodiversité, utilisation des ressources naturelles
- **Social** : accidentologie, santé et sécurité, rétention des talents, formation.
- **Gouvernance** : composition du conseil d'administration, restructurations, droits des actionnaires minoritaires, risques juridiques et réglementaires, mécanismes anti-OPA.
- **Parties Prenantes** : atteinte aux droits de l'homme, infraction au Pacte Mondial des Nations Unies, politique d'achat responsables, relations clients / fournisseurs

Risques liés aux énergies fossiles

L'Accord de Paris adopté en 2015 a fait émerger un consensus au niveau international afin de limiter le réchauffement climatique à +1,5°C d'ici 2100 par rapport à l'ère préindustrielle. Pour limiter la hausse des températures à +1,5°C, il est nécessaire de respecter un budget carbone à environ 1 000 Gt à horizon 2050. Selon l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), il est nécessaire de s'aligner vers une trajectoire de neutralité carbone en 2050 afin de respecter l'Accord de Paris. Cela implique que la demande en hydrocarbures devrait baisser à un rythme tel qu'aucun nouveau champ pétrolier, gazier ou charbon ne serait nécessaire.

Dans ce cadre, la politique Energies Fossiles de Mandarine Gestion reprend les recommandations de l'AFG. Elle s'applique à tous les OPC et les fonds dédiés gérés par Mandarine Gestion. En parallèle, Mandarine Gestion rappelle son engagement pris en 2020 pour le charbon: Mandarine Gestion s'engage à cesser tout investissement ou à détenir des titres d'entreprises exposées au charbon d'ici 2030.

Des engagements actionnariaux sont menés avec les sociétés qui sont exposées aux énergies fossiles. Sont principalement posées des questions autour des feuilles de route de sortie des expositions aux énergies fossiles à court et moyen terme. Des décisions de gestion sont ensuite prises pour limiter les risques liés aux énergies fossiles (physique, réglementaire). Les résultats sont disponibles dans le rapport annuel de vote et d'engagement sur le site internet de la société de gestion. **Risques liés aux controverses**

Un suivi des controverses impactant les entreprises en portefeuille est effectué grâce à l'outil développé par Sustainalytics. Ce dernier a été intégré à notre base Mandarine ESG-View, afin que l'équipe ESG puisse, modifier le niveau d'une controverse si nécessaire. Les controverses font partie intégrante de la notation ESG de Mandarine Gestion et viennent donner un malus. A noter que les controverses de niveau 5 selon une échelle de gravité allant de 1 à 5 qui concerne une société la rend inéligible à l'investissement, et ce pour tout le périmètre de Mandarine Gestion.

Risques liés à l'exercice des droits de vote

Mandarine Gestion a élaboré une politique de vote pour garantir les bonnes pratiques de gouvernance et protéger au mieux les intérêts des actionnaires minoritaires lors de l'exercice des droits de vote en assemblée générale. La politique est accessible sur le site internet de la société de gestion et est revue annuellement. Un rapport sur l'activité des votes de l'année écoulée est également disponible sur le site internet. Les principaux risques en matière de droit de vote sont l'équité des droits de vote pour tous les actionnaires, une mauvaise gouvernance traditionnelle (composition et fonctionnement du Conseil d'administration).

Risques liés aux armes controversées

Mandarine Gestion a également défini une politique sur les armes controversées dans le but d'exclure du périmètre d'investissement des entreprises impliquées dans la production, la commercialisation ou le stockage d'armes controversées que sont les bombes à sous munition, les mines anti personnelles, les armes chimiques,

biologiques et au phosphore blanc. La politique est disponible sur le site internet. Ce document inclut la liste des sociétés exclues du périmètre d'investissement de Mandarine Gestion. La liste d'exclusion est revue annuellement.

Focus critères environnementaux et risques climatiques

Conscient du risque croissant que le climat pèse sur les investissements, Mandarine Gestion a décidé de se former aux enjeux des risques climatiques par un cabinet de conseil spécialisé. Cinq employés représentant les fonctions stratégiques (2 gérants, 1 responsable ESG, 1 commercial institutionnel, 1 responsable du marketing) ont pu participer à cette formation. Initiée à la fin de l'année 2019 et continuant début 2020, la formation a pour objectif de sensibiliser l'équipe sur les enjeux du climat et les implications pour l'investissement.

Au niveau de la société de gestion, les enjeux du climat sont multiples :

- Renouvellement de l'ADN de l'intermédiation financière
 - o Besoin d'une stratégie formalisée
 - o Irruption d'une variable supplémentaire dans l'arbitrage rendement-risque : fort besoin d'investissement dans la connaissance (économie du climat, indicateurs, modèles...)
 - o Relations avec les assets owners
- Impact sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'investissement cross assets
 - o Renforce le besoin de proximité avec l'actif investi et l'engagement
 - o Impact sur la construction du portefeuille
 - o Enrichissement de la fonction risques et Reporting.

Nous considérons désormais le climat comme un facteur transverse ayant un impact sur le positionnement stratégique de Mandarine Gestion dans un contexte d'incertitudes.

Dans ce contexte, Mandarine Gestion a décidé de lancer début 2020 le fonds Mandarine Global Transition, dont l'objectif est de financer et capter la dynamique de croissance des acteurs de la transition écologique et énergétique, vers une économie décarbonée. Le fonds sélectionne des sociétés de tous pays et de toutes tailles qui contribuent à la transition énergétique et écologique.

Risque lié à la biodiversité :

La biodiversité représente un risque environnemental mobilisant de nombreux acteurs. En effet, les entreprises ont leur part de responsabilité dans la surexploitation des ressources, les changements d'usage des sols et pollutions diverses qu'elles génèrent. En même temps, l'érosion de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes pèsent économiquement sur leur activité. Le risque biodiversité peut avoir un impact financier plus ou moins élevé pour les entreprises. Il est donc important pour mandarine gestion de pouvoir évaluer ce niveau de risque.

Pour évaluer le risque biodiversité, Mandarine gestion a mis en place son propre outil interne : le Mandarine Biodiversity Score, qui s'appuie sur trois piliers :

- Les informations déclaratives des entreprises
- La pression qu'elles exercent sur les écosystèmes
- La double matérialité

De plus, Mandarine gestion a rejoint « finance for Biodiversity », preuve de son engagement pour la protection de la biodiversité. L'équipe ESG de Mandarine participe ainsi aux groupes de travail « Évaluation de l'impact » et « Engagement avec les entreprises ».

Par ailleurs, en tant qu'investisseur responsable et membre de la commission « Dialogue et Engagement » du FIR Mandarine participe pour la deuxième année à la campagne de questions écrites en assemblées générales aux entreprises du CAC 40, portant sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Fréquence de la revue du cadre de gestion des risques :

Ces risques sont inclus dans les contrôles quotidiens réalisés par l'équipe Risques. Ses contrôles ESG ayant trait au respect des contraintes liées à la prise en compte des critères extra financiers tels que ressortant de la documentation réglementaire ou issus du label concerné sont suivis et mesurés sur base quotidienne.

Les remontées d'information s'effectuent ensuite auprès du comité des risques avec une fréquence mensuelle.

Plan d'action pour réduire l'exposition de Mandarinne Gestion aux principaux risques en matière ESG :

- Tenue du Comité ex foc (extra financial oversight committee)
- Contrôle des différents paramètres, labels,
- Etablissement et maintien à jour de la liste de réputation

Estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques en matière ESG :

Le suivi du risque de durabilité est effectué selon deux principaux axes :

- Au niveau du portefeuille, un indicateur synthétique de risque de durabilité (ISRDR, ou SSRI pour Synthetic Sustainability Risk Indicator) sera constitué et permettra de classer les portefeuilles dans une catégorie de risque selon une échelle à cinq niveaux ;
- Au niveau de Mandarinne Gestion, les entreprises ou secteurs considérés comme particulièrement à risque du fait d'éléments de durabilité seront identifiés et pourront faire l'objet d'alertes ou d'exclusions.

Une fois ces indicateurs et listes établies, ils seront intégrés dans le suivi quotidien du risque au même titre que tout autre risque d'investissement et déclencheront le cas échéant la procédure d'escalade et de gestion des alertes (Procédure interne RSK06).

L'indicateur synthétique de risque de durabilité, construit sur la base de données ESG spécifiquement orientées risque (source Sustainalytics), vise à établir un niveau de risque global pour chaque investissement du portefeuille considéré.

Sustainalytics produit une mesure du risque qui se décompose en 5 parties :

- L'exposition au risque de l'entreprise, qui est principalement fonction des risques liés à son secteur d'activité ;
- La part de risque pouvant être couverte par l'entreprise ;
- La part de risque couvert par l'entreprise ;
- La part de risque non couvert qui peut être couverte par l'entreprise ;
- Et enfin la part de risque non couvert qui ne peut pas être couverte par l'entreprise.

Le chiffre que nous utilisons est celui représentant le risque net porté par l'émetteur, à savoir son exposition brute au risque (*Company exposure* ci-dessous) à laquelle on retranche une quantité correspondant au risque couvert par l'entreprise (*Managed risk*).

27.1

Updated Dec 22, 2020

-0.4

Momentum

Medium Risk



[Learn more](#)

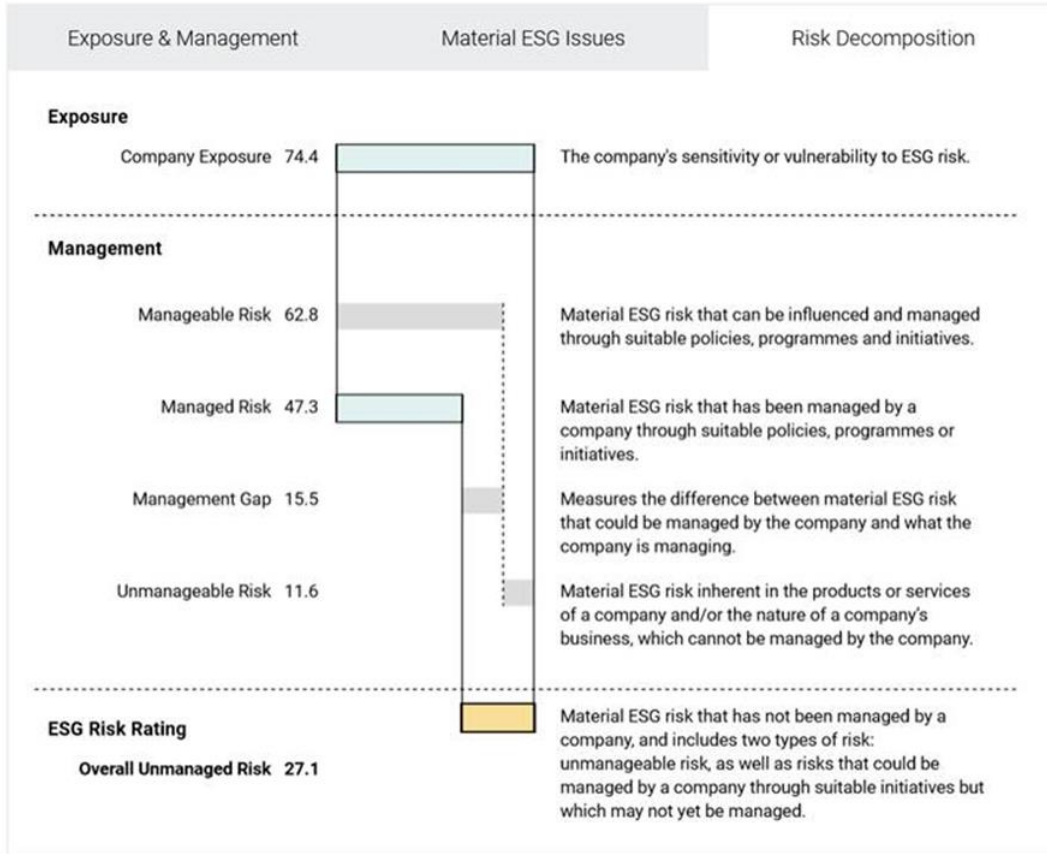
SUBINDUSTRY Integrated ...

Rank **5/51**

Percentile **9th**

Calculated using our [ESG Risk Rating Methodology](#)

[See more](#)



Cette mesure est basée sur la somme d'un ensemble de sous-indicateurs (listés ci-dessous) représentatifs des principales sources de risque de durabilité, chaque sous-indicateur ayant ses propres mesures d'exposition au risque, de couverture du risque, etc.

Carbon - Products and Services

- Corporate Governance
- Community Relations
- Emissions, Effluents and Waste
- Occupational Health and Safety
- Bribery and Corruption
- Carbon - Own Operations
- Human Capital
- Business Ethics
- Resource Use
- Land Use and Biodiversity

Une fois l'indicateur récupéré pour l'ensemble des émetteurs dans lequel le portefeuille est investi, une simple moyenne pondérée de la poche actions disposant d'une notation risque nous permet d'estimer le niveau agrégé de risque de durabilité auquel le portefeuille est soumis.

Ce niveau de risque se traduit ensuite en une catégorie de risque de durabilité entre 1 et 5 selon le tableau suivant.

Catégorie de risque de durabilité	Fourchette indicateur	Niveau de risque
1	0-10	Risque négligeable
2	10-20	Risque faible
3	20-30	Risque modéré
4	30-40	Risque significatif
5	40+	Risque sévère

Fonds	date	ea_note_ssri	ea_couverture_ssri
Mandarine Valeur	30/12/2022	25,0	0,9
Mandarine Opportunités	30/12/2022	19,4	0,9
Mandarine Unique	30/12/2022	19,0	0,9
Goldman Sachs GMS Europe Equity	30/12/2022	23,5	0,9
Mandarine Multi-Assets	30/12/2022	19,5	0,9
Mandarine Improvers	30/12/2022	22,1	0,9
Mandarine Global Microcap	30/12/2022	25,2	0,7
Mandarine Europe Microcap	30/12/2022	24,6	0,8
Mandarine Equity Income	30/12/2022	23,4	0,8
Mandarine Entrepreneurs	30/12/2022	20,3	0,9
Mandarine Social Leaders	30/12/2022	20,4	0,9
Mandarine Global Sport	30/12/2022	19,4	0,7
Mandarine Global Transition	30/12/2022	19,3	1,0
LI Aktier Globale Klimatransition	30/12/2022	19,3	1,0
KLI Aktier Globale Klimatransition	30/12/2022	19,2	1,0
Selene Patrimoine	30/12/2022	20,3	0,9

e) Une estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance identifiés et de la proportion des actifs exposés, ainsi que l'horizon de temps associé à ces impacts, au niveau de l'entité et des actifs concernés, comprenant notamment l'impact sur la valorisation du portefeuille. Dans le cas où une déclaration d'ordre qualitatif est publiée, l'entité décrit les difficultés rencontrées et les mesures envisagées pour apprécier quantitativement l'impact financier de ces risques ;

Si à ce jour, Mandarine gestion publie une estimation qualitative des principaux risques ESG au niveau de chaque portefeuille (cf tableau et fourchette de risques de durabilité ci-dessus), elle n'est pas en mesure de fournir une estimation quantitative de ces risques sur les valorisations des portefeuilles, à cause de la disponibilité et la maturité des données.

f) Une indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats.

Les choix méthodologiques et les résultats sont décrits dans la section précédente ci-dessus.

Disclaimer :

Document à caractère réglementaire établi suivant l'article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat remplace l'article L. 533-22-1 du code monétaire et financier et donc l'article 173-VI de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et tel que complété par le Décret n°2021 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financiers

Rien de ce qui est des développements et informations tels que figurant ci-dessus ne peut être interprété ou considéré comme une quelconque communication ESG ou une promotion de critères ESG ou extra-financiers concernant l'un quelconque des fonds ou OPC mentionnés dans ce document.

Les informations présentées dans ce document ont été élaborées par Mandarinne Gestion à partir de sources réputées fiables.

Les Informations s'appuient, inter alia, sur des données disponibles auprès de différentes sources à un moment donné, qui peuvent donc varier à tout moment. La précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude des informations fournies dans ce document ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été établies à partir de sources réputées fiables. Mandarinne Gestion ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base d'une information contenue dans ce document ainsi que de toute omission, erreur ou inexactitude ou mauvaise interprétation qui figurera(en)t dans ledit document. Aucune responsabilité ne saurait être engagée pour toute erreur matérielle ou typographique qui pourrait apparaître au sein des Informations.

Les informations ne constituent pas une offre de services ou de produits ni une sollicitation commerciale de quelque nature que ce soit, ni une recommandation ou un conseil d'une quelconque nature. Mandarinne Gestion ne saurait engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans ce document.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait qu'un investissement dans l'un des fonds cités ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que les fonds cherchent à sélectionner et à investir dans les entreprises qui répondent aux critères précis définis dans la stratégie de gestion.

Les informations présentées dans ce document ne s'appliquent qu'en France et sur le territoire de la République Française en ce, inclus DROM et CTU.